

Réforme du financement des soins de longue durée

Anne Berthou
Institut de santé et d'économie

ISE ✓

Ecublens

Plan de l'exposé

1. Introduction générale de la réforme
 - ▶ Éléments principaux de la législation concernant les EMS
2. Modifications apportées à PLAISIR®
 - ▶ Selon les décisions des cantons romands et de la CT PLAISIR®
3. Incidences sur la pratique
 - ▶ Selon la CT PLAISIR®

**Attention : état de la situation au 20 novembre 2010.
Les modalités précises de chaque canton seront
communiquées ultérieurement et directement**

▶ ISE ✓

Nouveau financement des soins

2

Évaluation pour tous

- ▶ Évaluation des soins requis des résidents des institutions de long et court séjour
- ▶ Plus de forfaits d'attente ni de rétroactif
- ▶ Passage du forfait total au forfait partiel
 - ▶ On continue avec PLAISIR® 😊
 - ▶ Mise à disposition d'un nouvel outil : PLEX®



Nouveau financement des soins

3

Loi - Passage de 8 à 12 classes

Classe OPAS12	Temps en minutes OPAS*	Poids OPAS (incluant les CSB)
1	20]	10
2]20-40]	30
3]40-60]	50
4]60-80]	70
5]80-100]	90
6]100-120]	110
7]120-140]	130
8]140-160]	150
9]160-180]	170
10]180-200]	190
11]200-220]	210
12]220	248

Classes PLAISIR progressives	Poids moyen sans CSB	
	Temps en minutes	
1	0.1-24.50	18.5
2	24.51-39.60	30
3	39.51-59.50	47.5
4	59.51-89.50	71.5
5	89.51-134.50	107.5
6	134.51-204.50	162.5
7	204.51-329.50	252.5
8	329.51 et plus	360
Tous		



Nouveau financement des soins

4

PLAISIR® – Passage de 8 à 12 classes (1)

- ▶ Introduction du temps de « **Communications au sujet du bénéficiaire** » (CSB) dans le temps OPAS (catégorie a.I – « Évaluation et conseils », proportionnellement aux minutes soins nettes OPAS
Jusqu'à présent étaient comprises dans les 24' des AAED
- ▶ Les calculs de la nouvelle classe et des CSB seront faits automatiquement par l'EROS
 - ▶ Nouveaux profils pour tous les résidants réévalués avant la fin de l'année 2010
 - ▶ Pour les autres la nouvelle classification figurera sur le nouvel extrait N3



Nouveau financement des soins

5

Communications au sujet du bénéficiaire - CSB

- ▶ Les transmissions orales du début et de la fin des services (quarts) de travail entre les membres du personnel infirmier
- ▶ Les communications du personnel infirmier avec les autres professionnels (médecin, ergothérapeute, etc.)
- ▶ Les communications avec les autres services (radiologie, laboratoire, pharmacie)
- ▶ Les communications avec les parents et amis du bénéficiaire pour donner de l'information à son sujet
- ▶ La planification et rédaction et mise à jour du plan de soins
- ▶ L'évaluation quantitative des soins infirmiers requis
- ▶ La rédaction des notes de transmission au dossier du bénéficiaire

Les communications sociales ou thérapeutiques avec le bénéficiaire et sa famille n'entrent pas dans la catégorie des CSB. Elles appartiennent à la catégorie des soins directs.



Nouveau financement des soins

6

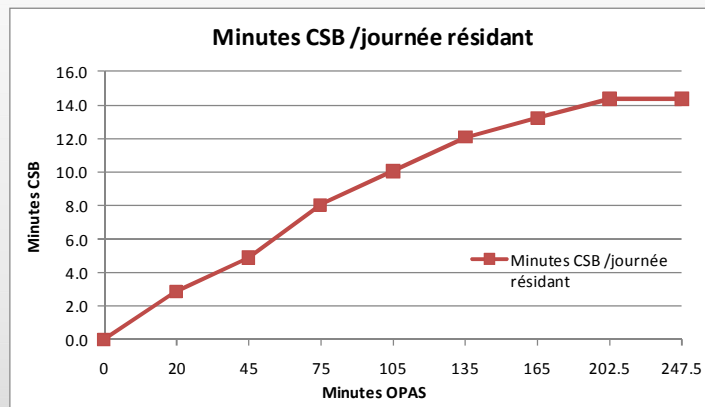
PLAISIR® - CSB - Calcul actuel

- ▶ Heures soins nettes (HSN)
 - ⇒ soins directs et indirects
- ▶ Heures soins productives (HSP)
 - ⇒ HSN + **communications au sujet du bénéficiaire (CSB) (11.5')** + Activités Administratives + Entretien ménager minimum + Déplacements (AAED) (12.5')
- ▶ Heures soins travaillées (HST)
 - ⇒ HSP + pause café
- ▶ Heures soins rémunérées (HSR)
 - ⇒ HST + congés statutaires

PLAISIR® - CSB - Calcul 2011

- ▶ Heures soins nettes (HSN)
 - ⇒ soins directs et indirects + **communications au sujet du bénéficiaire (CSB) (entre 2' et 14.3' selon la classe)**
- ▶ Heures soins productives (HSP)
 - ⇒ HSN + Activités Administratives + Entretien ménager minimum + Déplacements (AAED) (12.5')
- ▶ Heures soins travaillées (HST)
 - ⇒ HSP + pause café
- ▶ Heures soins rémunérées (HSR)
 - ⇒ HST + congés statutaires

PLAISIR® – Mode de calcul des CSB



PLAISIR® – Passage de 8 à 12 classes (2)

- ▶ la classe 12 est ouverte (220 minutes et plus)
- ▶ **à titre d'information** une précision supplémentaire
 - ▶ 12/12 (12a 220-240 minutes)
 - ▶ 12/12 (12b 240-260 minutes)
 - ▶ 12/12 (12c 260-280 minutes)
 - ▶ 12/12 (12d 280 minutes et plus)
- ▶ Cette précision reportée à 280 minutes la classe ouverte

Pratique – Passage de 8 à 12 classes (3)

- ▶ **Pas de changement dans la manière d'évaluer**
- ▶ Largeur des classes réduite à 20 minutes
 - ▶ Nécessité de suivre la charge en soins de près
 - ▶ Réévaluation quand nécessaire mais **au moins 1 fois tous les 2 ans**
- ▶ Risque d'augmentation des contrôles des assureurs, du moins au début
 - ▶ Qualité de la documentation et des évaluations
- ▶ Demande des assureurs d'avoir toute l'information sur les résidents de manière systématique (2 pages du profil)
 - ▶ A l'étude, pas de changement dans la manière de procéder pour le moment

▶ ISE ✓

Nouveau financement des soins

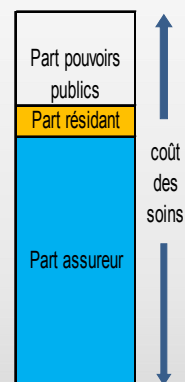
11

Loi – Nouveaux tarifs

- ▶ Identiques dans tous les cantons pour la part assureurs

Classe OPAS12	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
Forfait en francs	9	18	27	36	45	54	63	72	81	90	99	108

- ▶ Complétés par une participation du résident et un complément des pouvoirs publics (canton)
- ▶ Plus de forfaits d'attente ni de forfait décès
- ▶ Même système d'évaluation pour les courts et longs séjours



▶ ISE ✓

Nouveau financement des soins

12

PLAISIR® – Nouveaux tarifs (1)

- ▶ Mise à disposition d'un nouvel outil - **PLEX®** - pour :
 - ▶ La première évaluation à l'admission, après 7 jours d'observation, valable 56 jours ou jusqu'au décès (si avant évaluation)
 - ▶ Des évaluations intermédiaires pour vérifier si l'état de la personne a changé
 - ▶ (Les évaluations en court séjour)
- ▶ Entre le 22^{ème} et le 56^{ème} jour, nécessité de valider la 1^{ère} évaluation PLEX® au moyen de PLAISIR®
 - ▶ **A ce jour l'utilisation de PLEX® dès le 1.1.2011, n'est pas encore formellement décidée dans tous les cantons**

▶ ISE ✓

Nouveau financement des soins

13

PLAISIR® – Nouveaux tarifs (2)

- ▶ Introduction de la **révision de PLAISIR® pour la psychiatrie et la psychiatrie gériatrique** au 1.1.2011
 - ▶ Prise en compte des résidents souffrant de troubles psychiatriques dans tout type d'établissements
 - ▶ Modification de la temporalité de certaines actions PLAISIR® notamment pour la rééducation psychiatrique
 - ▶ Adaptation de certaines variables (durée, conditions d'utilisation, paramètres) et nouvelles règles d'évaluation (standards de fréquence)
 - ▶ Suppression de certaines variables
 - ▶ Ajout de nouvelles variables avec standards
 - ▶ **Nouvel eFRAN dès le 1.1.2011**
 - ▶ **Plus de FRAN papier – passage à l'informatique pour tous**

▶ ISE ✓

Nouveau financement des soins

14

Pratique – Formation en janvier

- ▶ Tous(toutes) les évaluateurs(trices) devront avoir une formation complémentaire à la révision psychiatrie et au nouvel eFRAN
- ▶ Formation à PLEX® dans la même journée
 - ▶ Une journée de formation – lieu à choix
 - ▶ Dates :
 - ▶ 12 et 13 janvier, à Neuchâtel
 - ▶ 14, 17 et 18 janvier, à Genève
 - ▶ 19, 20 et 21 janvier, dans le canton de Vaud
- ▶ Suivi attentif des réévaluations → « ni trop, ni trop peu » au moyen de PLEX®